



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

**Luc Bénizeau**

Secrétaire départemental du SNUDI-FO 94

A

**Madame le Maire de Vincennes**

**Copie à Madame l'Inspectrice de l'Education  
Nationale de Vincennes**

**Créteil le 27 novembre 2020**

Madame la Maire,

De nombreux collègues nous ont alerté sur les conditions d'organisations de la consultation sur les rythmes scolaires qui a débuté depuis lundi 23 novembre.

En effet, les professeurs des écoles nommés à titre provisoire sur un poste à Vincennes, ne peuvent pas y participer alors qu'ils sont enseignants titulaires et travaillent 5 jours par semaine dans une école de Vincennes. La raison invoquée est qu'ils pourraient ne pas exercer dans la ville l'année prochaine et ne seraient donc pas concernés par cette consultation. Dans ces conditions, comment comprendre que tous les parents d'élèves de CM2 qui ne seront plus scolarisés l'année prochaine en élémentaire et donc pas concernés, puissent, eux, participer à cette consultation. Ce qui est valable pour ces parents doit l'être aussi pour nos collègues.

De même, les enseignants remplaçants, même ceux qui sont titulaires d'un poste rattaché à une école de Vincennes, ont également été écartés à priori. Leur participation à cette consultation leur est actuellement interdite alors qu'ils subissent, le rythme scolaire de 4 jours et demi comme tous les autres collègues de Vincennes.

Nous vous demandons que cessent ces discriminations vis à vis d'une partie des enseignants qui exercent leur activité professionnelle à Vincennes et que tous, sans exception, reçoivent un lien leur permettant d'exprimer leur point de vue pour cette consultation.

Nous demandons aussi que les AESH, nommés pour accompagner des enfants porteurs de handicap dans les écoles de la ville, ne soient pas exclus, comme c'est le cas actuellement, de cette consultation. Ces personnels de l'Education Nationale que nous représentons, dont les conditions de travail sont directement impactées par les rythmes scolaires, doivent eux aussi recevoir le lien leur permettant de donner leur avis sur cette question.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous faire le porte-parole de nos collègues qui sont très inquiets devant l'opacité de cette consultation : la liste des participants a été établie sans qu'aucun contrôle ne soit réellement possible et en minorant la participation des enseignants, aucune mesure ne permet de

vérifier l'intégrité du vote, aucun processus contradictoire n'a été mis en place en amont par la diffusion de professions de foi par les parties concernées. De plus, la sincérité de ce scrutin ne peut être garantie puisque la mairie qui est juge et partie annoncera les résultats le 5 décembre, sans aucun recours ou vérification possible.

En tout état de cause, nous rappelons que cette consultation n'est absolument pas réglementaire. En effet, le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise le passage à 4 jours à partir du moment où le « DASEN est saisi d'une proposition conjointe d'une commune (...) et d'un ou plusieurs conseils d'école », le passage à 4 jours pouvant s'appliquer « dans toutes les écoles de la commune (...) quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur". C'est un fait que la très grande majorité des conseils d'école de Vincennes s'est une nouvelle fois prononcée pour le retour à 4 jours. Nous vous demandons de le prendre enfin en compte.

En souhaitant que nos demandes et remarques soient prises en compte, soyez assurée, Madame le Maire de toute notre considération.

Luc Bénizeau, secrétaire Départemental